



SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RAPPORT ANNUEL 2020

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

Territoires visés :

MRC du Domaine-du-Roy

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

MRC de Maria-Chapdelain

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 1	Maintenir la quantité de matières résiduelles éliminées à une moyenne égale et/ou inférieure à 399/kg/hab./an.	<p>Action 1 Informer, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles, sur la performance territoriale des MRC et sur la somme qu'elles reçoivent de la redevance à l'élimination.</p>	<p>Action 1 En continu</p>	<p>Action 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18,39 % de rejets au centre de tri. • Tonnage au LET : 50 840 tonnes. • Valorisation au centre de tri : 10 274 tonnes. • Valorisation aux écocentres : 23 172 tonnes. • Redevances : 1 195 242 \$. • Enfouissement : 468 kg/habitant. 	<p>Action 1 Le bilan annuel ainsi que les états financiers sont disponibles en tout temps sur le site Internet de la RMR.</p>
		<p>Action 2 Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.</p>	<p>Action 2 En continu</p>	<p>Action 2 Voir les actions 4 et 5.</p>	
		<p>Action 3 Implanter un mécanisme de caractérisation récurrent des matières résiduelles enfouies aidant à préciser les stratégies nécessaires à leur détournement (étude de caractérisation).</p>	<p>Action 3 2017</p>	<p>Action 3 Une caractérisation des déchets et des matières recyclables dans les secteurs résidentiels et ICI s'est effectuée de 2015 à 2017 dans les trois MRC. Les résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 34 % de matières organiques; • 24 % de matières non récupérables; • 37 % de matières récupérables; • 5 % de matières d'écocentres et autres. <p>La caractérisation des rejets d'écocentres a été effectuée en 2018-2019 dans 6 écocentres. Les résultats obtenus :</p>	<p>Action 3 La prochaine caractérisation des matières résiduelles pour les secteurs résidentiels et ICI est prévue en 2022 et la caractérisation pour les rejets d'écocentres en 2023.</p>

				<ul style="list-style-type: none">• 36,74 % de matériaux de CRD;• 1,25 % d'encombrants métalliques;• 43,41 % d'encombrants non métalliques;• 0,42 % de résidus dangereux;• 2,61 % de matières recyclables visées par la collecte sélective;• 4,4 % de matières organiques;• 10,21 % de résidus ultimes.	
--	--	--	--	---	--

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 2	Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et réduction des déchets.	Action 4 Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur la hiérarchie des 3RV, à travers les médias régionaux, les réseaux sociaux, les visites dans les écoles et autres.	Action 4 En continu	Actions 4 et 5 150 bilans annuels sont distribués chez nos divers partenaires (papier et numérique) : <ul style="list-style-type: none"> • Administration des 36 municipalités et la communauté de Mashteuiatsh. • RECYC-QUÉBEC, MELCC, UMQ, UPA, députés régionaux. • Partenaires d'affaires. • Organismes environnementaux. • Etc. • 4 052 abonnés sur la page Facebook de la RMR. • 2 609 abonnés sur la page Facebook monbacbrun. • 14 communiqués de presse. • 260 mentions et articles de presse. • Près de 10 campagnes publicitaires (Changement jour de collecte, conteneurs de chasse, collecte du 24 juin, campagne MO, SQRD, écocentres). • 92 subventions pour des couches lavables. • 11 157 kg de piles récupérées dans les écoles. • 9 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles primaires (5 013 élèves rencontrés). 	Actions 4 et 5 Une nouvelle page Facebook a été créée afin de sensibiliser la population sur les matières organiques : monbacbrun <ul style="list-style-type: none"> • La portée et la visibilité de la page Facebook de la RMR sont en constante augmentation, soit de 60 % par rapport à 2019. • 675 messages reçus en privé (par messenger) sur nos deux pages Facebook. Tous les messages reçus sont répondus individuellement. Les données sur le bilan annuel proviennent de 2019 puisque le bilan de 2020 n'est pas encore finalisé. Mais les partenaires vont demeurer les mêmes.
		Action 5 Poursuivre le programme de sensibilisation en milieu scolaire et le programme jeunesse de la Régie.	Action 5 En continu		

				<ul style="list-style-type: none"> • 2 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles secondaires (287 élèves rencontrés). 	
		<p>Action 6 Diffuser de l'information sur la gestion des matières résiduelles pour les ICI.</p>	<p>Action 6 En continu</p>	<p>Action 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service-conseil en continu chez les ICI (approximativement 150 par année). • Plus d'une dizaine infolettres envoyées aux municipalités les informant des divers services et GMR de la RMR. 	
		<p>Action 7 Développer un modèle de politique de gestion des matières résiduelles pour les organisations municipales et les encourager à l'adopter.</p>	<p>Action 7 2018</p>	<p>Action 7 Non débutée.</p>	
		<p>Action 8 Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de tenue d'évènements publics.</p>	<p>Action 8 2018</p>	<p>Action 8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un guide d'évènements écoresponsables a été créé et diffusé auprès des municipalités ayant des festivals et évènements estivaux. • Une politique de dons et commandites a été mise à la disposition des municipalités et organismes divers sur le territoire. 	

				<p>1 évènement a bénéficié d'une commandite en argent en 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les divers évènements et festivals du Lac-Saint-Jean. Mais aucun évènement n'a eu lieu en 2020. 	
		<p>Action 9 Effectuer l'inventaire des aires publiques desservies par des équipements de collecte, identifier les lieux qu'ils restent à desservir et évaluer leur implantation avec la participation des municipalités locales.</p>	<p>Action 9 2018</p>	<p>Action 9</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2017, la RMR a octroyé le mandat à la Société de gestion environnementale (SGE) pour faire le portrait des aires publiques dans les municipalités et faire des recommandations. • 14 municipalités des trois MRC ont été approchées par la SGE. De ce nombre 10 ont reçu ou sont sur le point de recevoir leurs subventions. 	<p>Action 9 En général, on dénombre entre 10 et 15 nouvelles aires de récupération par municipalité pour des investissements totaux se situant entre 8 000 \$ et 16 000 \$. En ce qui concerne les plus petites municipalités, une moyenne de 4 à 6 ilots ont été acquis à des coûts s'élevant approximativement à 5 000 \$.</p>
		<p>Action 10 Diffuser les « bons coups » des municipalités et ICI à travers divers outils de communication.</p>	<p>Action 10 2017</p>	<p>Action 10 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2020. La stratégie ICI globale 2021 est en cours de développement.</p>	
		<p>Action 11 Favoriser la participation des ICI au programme ICI ON RECYCLE! et aux autres programmes de RECYC-QUÉBEC.</p>	<p>Action 11 2016</p>	<p>Action 11</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de subvention offerts par RECY-QUÉBEC ont été diffusés dans une infolettre aux municipalités afin d'en faire la promotion auprès de leurs ICI. 	<p>Action 11 La RMR recevra sa certification en 2021 et servira d'exemple pour les autres ICI.</p>

		<p>Action 12 Bonifier les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD.</p>	<p>Action 12 En continu</p>	<p>Action 12</p> <ul style="list-style-type: none"> • Près de 10 campagnes publicitaires (changement de jour de collecte, conteneurs de chasse, collecte 24 juin, campagne MO, SQRD, écocentres). • Service-conseil en continu chez les ICI (approximativement 150 par année). 	
--	--	---	---	---	--

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 3	Récupérer 70 % du papier et du carton potentiellement recyclables ou valorisables, du verre et du métal (VPM) en provenance du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.	Action 13 Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement interdisant ces deux matières recyclables dans les ordures ménagères.	Action 13 Lorsque règlement national en vigueur	Action 13 Suspendue.	
		Action 14 Bonifier les activités de communication afin d'atteindre la clientèle qui ne participe pas au recyclage.	Action 14 2017	Action 14 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2020.	
		Action 15 Mettre en place une stratégie ciblant les multilogements et les foyers de personnes âgées pour améliorer leur participation (ex. : ISÉ, service-conseil et équipements particuliers).	Action 15 2017	Action 15 En cours d'analyse. Une stratégie d'optimisation des équipements pour les multilogements et les foyers de personnes âgées est en cours de développement.	
		Action 16 Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective au moyen de mesures particulières et adaptées (ISÉ, Escouade bleue, etc.) et évaluer sa performance.	Action 16 Annuel	Action 16 <ul style="list-style-type: none"> • 4 052 « J'aime » sur la page Facebook. • 14 communiqués de presse. • 260 mentions et articles de presse. 	Action 16 La portée et la visibilité de la page Facebook de la RMR sont en constante augmentation, soit de 60 % par rapport à 2019.

				<ul style="list-style-type: none"> • Près de 10 campagnes publicitaires (changement de jour de collecte, conteneurs de chasse, collecte 24 juin, campagne MO, SQRD, écocentres), • 197.17 \$ la porte. 	
		Action 17 Maintenir le Programme « Une porte, un bac ».	Action 17 Annuel	Action 17 Distribution de 2 019 bacs de recyclage.	
		Action 18 Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant les ICI du territoire à participer à un programme de collecte sélective.	Action 18 Lorsque règlement national en vigueur	Action 18 Suspendue.	
		Action 19 Évaluer la possibilité que le service-conseil de la Régie auprès des ICI soit réorienté vers des clientèles cibles telles que : les restaurateurs (pour le PVM), les campings et les gros générateurs.	Action 19 2017	Action 19 La stratégie ICI globale 2021 est en cours de développement.	Action 19
		Action 20 Évaluer la possibilité de développer un programme de collecte sélective adapté aux grands événements (festival, souper dans les rues, etc.).	Action 20 2018	Action 20 Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les divers événements et festivals du Lac-Saint-Jean.	Action 20 Aucun événement n'a eu lieu en 2020.

		<p>Action 21 Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte sélective en étudiant la possibilité d'imposer une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.</p>	<p>Action 21 2020</p>	<p>Action 21 En cours d'analyse.</p>	<p>Action 21 L'analyse est intégrée dans la stratégie globale de déploiement de la collecte des matières organiques prévu pour le printemps 2021.</p>
		<p>Action 22 Élaborer un plan de communication favorisant les ICI dans leur engagement versus la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.</p>	<p>Action 22 2017</p>	<p>Action 22 Non débutée.</p>	
		<p>Action 23 Continuer les efforts avec les agriculteurs concernant les plastiques.</p>	<p>Action 23 En continu</p>	<p>Action 23 La sensibilisation auprès des producteurs agricoles est effectuée directement dans les écocentres.</p>	<p>Action 23 Des interventions ciblées sont prévues pour 2021.</p>
		<p>Action 24 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte sélective selon les débouchés possibles.</p>	<p>Action 24 En continu</p>	<p>Action 24 Un employé de la RMR veille à l'évolution des marchés et aux nouveaux débouchés des matières en continu.</p>	

		<p>Action 25 Évaluer la mise en place de projet pour améliorer le tri des matières au centre de tri, lorsque viable (ex. : plastiques souples de type emplettes).</p>	<p>Action 25 En continu</p>	<p>Action 25 L'optimisation du centre de tri est prévue au cours des prochaines années. L'objectif est d'améliorer le tri et la qualité de la matière sortante.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de tri : 115 kg/hab. 	
		<p>Action 26 Poursuivre la récupération du PSE dans les écocentres de la Régie.</p>	<p>Action 26 Maintien</p>	<p>Action 26</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20,87 tonnes de PSE récupéré. 	
		<p>Action 27 Effectuer une veille de l'évolution des démarches visant à résoudre la problématique du recyclage du verre au Québec et se positionner relativement à la consigne.</p>	<p>Action 27 En continu</p>	<p>Action 27 Un total de 4 591 tonnes de verre a été utilisé comme matériel de recouvrement au lieu d'enfouissement technique (LET).</p>	
		<p>Action 28 Analyser les projets à valeur ajoutée concernant le recyclage et la valorisation locale (ex. : dalle écologique).</p>	<p>Action 28 En continu</p>	<p>Action 28</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le gypse est amassé dans les écocentres et transformé en additif pour le sol par une entreprise régionale. • Les matelas et sommiers sont amassés dans les écocentres et démantelés par une entreprise régionale qui les transforme, entre autres, en banc de parc : 6 105 matelas et sommiers. 	

				<ul style="list-style-type: none">• Les encombrants réfrigérés sont traités par une entreprise régionale afin de capter les halocarbures et la mousse isolante : 5 091 unités.	
--	--	--	--	--	--

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 4	Recycler 100 % des matières organiques générées par le secteur résidentiel et ICI.	Action 29 Favoriser le respect du bannissement de l'élimination des matières organiques annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement.	Action 29 Lorsque règlement national en vigueur	Action 29 En attente du règlement national.	
		Action 30 Mettre en place un plan de communication régional pour informer les citoyens et ICI des avantages du recyclage des matières organiques, des modalités de la collecte ainsi que des modes de recyclage de cette matière.	Action 30 2017-2019	Action 30 Une campagne de sensibilisation pour le déploiement du service de collecte des matières organiques en collaboration avec la MRC du Fjord a été mise en place tout au long de l'année 2020 afin d'informer la population et de favoriser la participation : <ul style="list-style-type: none"> - Publications Facebook; - Infolettres; - Capsules vidéo; - Encarts dans les bacs de cuisine; - Journaux et radios; - Reportages télévisuels; - Porte-paroles; - Etc. 	Action 30 Le déploiement du service de collecte de matières organiques dans le secteur résidentiel a été effectué en automne 2020. Toutes les résidences unifamiliales, les multilogements, les résidences de personnes âgées ainsi que les secteurs de villégiature ont reçu des bacs bruns selon la politique de desserte établie. On estime le taux de présentation pour 2020 (11 semaines) à 33.84% avec une moyenne de 9.8 kg/habitant.
		Action 31 Planifier la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques d'une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques du territoire de planification en considérant l'acceptabilité sociale.	Action 31 2016-2019	Action 31 La plate-forme de Dolbeau-Mistassini est en opération et la plate-forme d'Hébertville-Station est en construction.	Action 31 La plate-forme de Dolbeau-Mistassini est en opération depuis le 5 octobre 2020. La plate-forme d'Hébertville-Station sera mise en opération en août 2021. Ces plates-formes permettront de traiter l'ensemble des matières organiques du territoire.

		Réaliser dès 2016 un dépistage auprès de sites existants de compostage pour suivre d'éventuels risques de propagation d'insectes et de pathogènes notamment près des bleuetières.			
		Action 32 Planifier l'achat de bacs bruns pour le résidentiel adapté au territoire et prévoir une collecte intégrée pour les petits ICI. Prévoir aussi un mode de collecte pour les plus gros ICI (bacs et conteneurs bruns).	Action 32 2016-2019	Action 32 47 017 bacs bruns de 240 litres et 54 684 mini-bacs de cuisine de 7 litres ont été distribués dans les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et dans la communauté de Mashteuiatsh. Le mode de collecte pour les ICI est en cours d'analyse.	Action 32 La collecte des matières organiques a débuté le 19 octobre 2020.
		Action 33 Favoriser le développement de projet communautaire (jardin et compostage communautaires, compostage de quartier, etc.), lorsqu'applicable.	Action 33 2016-2019	Action 33 En cours d'analyse.	
		Action 34 Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques (ISÉ, service-conseil, programmes adaptés, équipements particuliers, etc.).	Action 34 2020	Action 34 En cours de planification.	Action 34 La participation des ICI à la collecte des matières organiques a été intégrée dans la planification stratégique pour le déploiement du service prévu pour le printemps 2021. Un accompagnement personnalisé pour l'implantation du service est prévu.

		<p>Action 35 Publiciser des conseils et fournir un accompagnement aux usagers afin de réduire les inconvénients reliés à la collecte des matières organiques.</p>	<p>Action 35 2020</p>	<p>Action 35 Une campagne de sensibilisation a été mise en place afin d’informer et d’accompagner la population à adopter de bonnes pratiques. Plusieurs trucs et astuces ont été diffusés sur les médias sociaux, infolettres, radios, journaux, sites Internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Odeurs; - Bac gelé en hiver; - Avantages du bac brun; - Utilisation du bac de cuisine. 	<p>Action 35 Une nouvelle page Facebook ainsi qu’un site Internet ont été créés afin de sensibiliser la population sur les matières organiques.</p>
		<p>Action 36 Sensibiliser les locataires d’immeubles multilogements à l’utilisation du service de collecte des matières organiques.</p>	<p>Action 36 2019-2020</p>	<p>Action 36 Les locataires de multilogements ont été inclus dans la campagne de sensibilisation 2020 lors du déploiement du service de collecte des matières organiques.</p> <p>Aucune intervention ciblée n’a été effectuée en 2020.</p>	
		<p>Action 37 Effectuer un suivi des taux de récupération des matières organiques.</p>	<p>Action 37 En continu</p>	<p>Action 37 Suite à l’implantation de la collecte des matières organiques à l’automne 2020, une caractérisation est prévue en 2022 pour les matières résiduelles provenant de la collecte sélective.</p>	<p>Action 37</p>
		<p>Action 38 Favoriser la valorisation locale et régionale du compost produit par la Régie.</p>	<p>Action 38 2020</p>	<p>Action 38 Les premiers gisements de compost seront disponibles à l’été 2021.</p>	<p>Action 38 La RMR prévoit écouler son compost dans la région, notamment auprès des citoyens, des municipalités et agriculteurs.</p>

		<p>Action 39 Offrir des services-conseils aux ICI et analyser la possibilité de développer des programmes pour les gros générateurs tels que les restaurateurs, les cafétérias, les hôpitaux, etc.</p>	<p>Action 39 2020</p>	<p>Action 39 En cours de planification.</p>	<p>Action 39 Le déploiement du service de collecte chez les ICI est prévu pour le printemps 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement personnalisé pour l'implantation du service est prévu. • Des outils seront adaptés spécifiquement pour les gros générateurs.
		<p>Action 40 Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte des matières organiques, en étudiant la possibilité d'imposer une tarification et/ou une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.</p>	<p>Action 40 2020</p>	<p>Action 40 En cours d'analyse.</p>	<p>Action 40 L'analyse est intégrée dans la stratégie globale de déploiement de la collecte des matières organiques prévu pour le printemps 2021.</p>
		<p>Action 41 Impliquer les municipalités locales membres de la Régie pour implanter la gestion de cette matière (plan de gestion des MR interne pour les municipalités).</p>	<p>Action 41 2020</p>	<p>Action 41 En cours de planification.</p>	<p>Action 41 Les municipalités ont été informées des démarches et analyses en cours tout au long de l'année.</p> <p>Les installations municipales sont incluses dans le plan de déploiement du service de collecte des matières organiques chez les ICI prévu pour le printemps 2021.</p>

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 5	S'assurer que les générateurs valorisent les boues provenant des secteurs municipaux et agroalimentaires lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.	Action 42 Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues municipales valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	Action 42 2017	Action 42 Non débutée.	
		Action 43 Sensibiliser les ICI à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues agroalimentaires valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	Action 43 2018	Action 43 Non débutée.	
		Action 44 Promouvoir par des actions de communication ciblées la valorisation des boues d'épuration municipales, si leur qualité physico-chimique le permet.	Action 44 En continu	Action 44 Non débutée.	
		Action 45 Évaluer les scénarios applicables et leur mise en œuvre concernant la valorisation des boues municipales et des boues agroalimentaires, si les générateurs de ces secteurs n'assument pas cette valorisation.	Action 45 2020	Action 45 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 6	Valoriser 70 % des CRD et 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales.	Action 46 Proposer l'adoption d'un règlement municipal interdisant l'élimination du bois.	Action 46 Lorsque règlement national en vigueur	Action 46 En attente du règlement national.	
		Action 47 Évaluer avec le milieu la pertinence d'élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	Action 47 2018	Action 47 Un document interne contenant des références sur les manières de se départir de diverses matières telles que les CRD ou autres matières spécifiques en région a été conçu.	Action 47 Les informations sont transmises verbalement ou par courriel lorsque c'est nécessaire.
		Action 48 Tenir des rencontres annuelles avec les intervenants dans le domaine de CRD afin de se tenir informé du développement régional de cette filière.	Action 48 2018	Action 48 Non débutée.	
		Action 49 Faire connaître aux ICI et CRD les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional.	Action 49 2019	Action 49 Non débutée.	

		<p>Action 50 Analyser la faisabilité d'élargir l'accès des écocentres aux entrepreneurs en construction.</p>	<p>Action 50 2018</p>	<p>Action 50 Les entrepreneurs produisant du CRD ont accès aux écocentres pour 10 m³ au coût de 10,00 \$/m³.</p>	
		<p>Action 51 Acquérir des connaissances concernant la deuxième transformation du bois.</p>	<p>Action 51 2019</p>	<p>Action 51 Non débutée.</p>	
		<p>Action 52 Réaliser une analyse de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri de CRD (plateforme de tri de CRD).</p>	<p>Action 52 2020</p>	<p>Action 52 Non débutée.</p>	
		<p>Action 53 Évaluer la possibilité d'interdire au LET d'Hébertville-Station l'enfouissement du gypse et de développer une filière pour sa valorisation (éviter les problèmes d'odeurs).</p>	<p>Action 53 2020</p>	<p>Action 53 Aucune interdiction, cependant nous limitons au maximum l'enfouissement du gypse (la filière de valorisation est promue).</p>	

		<p>Action 54 Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois.</p>	<p>Action 54 2019</p>	<p>Action 54 Non débutée.</p>	
		<p>Action 55 Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de bois dans les devis de construction des infrastructures municipales.</p>	<p>Action 55 Lorsque règlement national en vigueur</p>	<p>Action 55 En attente du règlement national.</p>	
		<p>Action 56 Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives lors de l'émission des permis de CRD afin de favoriser le tri à la source, directement sur les chantiers.</p>	<p>Action 56 Lorsque règlement national en vigueur</p>	<p>Action 56 En attente du règlement national.</p>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 7	Récupérer et valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	Action 57 Analyser la possibilité d'instaurer une obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'émission des permis de construction et de démolition.	Action 57 2019	Action 57 Non débutée.	
		Action 58 Recommander aux municipalités d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans leur devis de construction d'infrastructures.	Action 58 2019	Action 58 Non débutée.	
		Action 59 Acquérir des connaissances sur les quantités générées par les municipalités membres de la Régie (agrégats, balayures de rue, etc.).	Action 59 2018	Action 59 En cours.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 8	Maintenir l'accès aux écocentres pour les encombrants, RDD et le matériel électronique et s'adapter aux nouvelles responsabilités élargies des producteurs.	Action 60 Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération de ces matières visées.	Action 60 2017	Action 60 La promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de la REP est effectuée en continu lors de demandes d'information des citoyens et des ICI. Elle est également faite auprès de citoyens utilisateurs des écocentres. Plusieurs ICI offrent également des points de dépôts.	Action 60
		Action 61 Poursuivre l'offre de dépôts des encombrants, RDD et produits électroniques dans les écocentres.	Action 61 En continu	Action 61 Les citoyens peuvent aller porter leurs encombrants, RDD et produits électroniques aux écocentres durant les heures d'ouverture.	
		Action 62 Évaluer les scénarios possibles et mettre en œuvre un programme de gestion par la Régie des halocarbures dans les écocentres.	Action 62 2017	Action 62 Une entente avec une entreprise régionale a permis de développer une expertise pour capter les halocarbures et la mousse isolante des encombrants réfrigérés.	Action 62 5 091 (unités) encombrants réfrigérés provenant des écocentres ont été traités en région en 2020.
		Action 63 Faire un suivi systématique de l'implantation en continu de nouvelles REP par le gouvernement et se planifier en conséquence. Favoriser les organismes régionaux, lorsque possible.	Action 63 En continu	Action 63 Voir l'action 62.	

		<p>Action 64 Encourager la réutilisation des encombrants non métalliques et optimiser la chaîne de valorisation des matières telles que matelas, sommiers, meubles, tapis et autres par le biais de l'économie sociale, lorsque possible (ex. : projet-pilote de récupération des matelas et sommiers avec l'entreprise d'économie sociale : Groupe Coderr).</p>	<p>Action 64 2018</p>	<p>Action 64</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sommiers et matelas sont récupérés par le Groupe Coderr qui les démantèle, revend la matière et fabrique des bancs de parc avec le bois des sommiers. • Le gypse est récupéré par Gypse du Fjord (entreprise régionale) qui le transforme en additif pour le sol. 	<p>Action 64 6 105 matelas et sommiers en 2020.</p>
		<p>Action 65 Évaluer la mise en place de moyens pour favoriser le renforcement de la récupération des RDD auprès des agriculteurs.</p>	<p>Action 65 2018</p>	<p>Action 65 Non débutée.</p>	
		<p>Action 66 Évaluer la possibilité d'utiliser les éco-centres comme points de chute pour les RDD des petits ICI assimilables aux RDD résidentiels.</p>	<p>Action 66 2019</p>	<p>Action 66 Non débutée.</p>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 9	Promouvoir les services destinés au réemploi ainsi que les actions favorisant la réduction à la source.	Action 67 Maintenir la collaboration avec les OBNL du territoire (comptoir vestimentaire, friperie, etc.) pour le réemploi de certaines matières dans les écocentres.	Action 67 En continu	Action 67 Tous les encombrants réutilisables apportés aux écocentres sont donnés aux organismes (tels que les friperies et comptoirs vestimentaires) de proximité afin de contribuer aux entreprises d'économie sociale.	
		Action 68 Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La Régie publicisera le programme de RECYC-QUÉBEC « ICI ON RECYCLE » au sein même des ICI, municipalités et des MRC.	Action 68 En continu	Action 68 En cours d'analyse.	Action 68 La RMR recevra sa certification en 2021 et servira d'exemple pour les municipalités et les ICI.
		Action 69 Promouvoir l'herbicyclage.	Action 69 En continu	Action 69 Aucune promotion directe n'a été effectuée en ce sens en 2020.	
		Action 70 Analyser la faisabilité de la mise en place de l'écovente (vente de matières réutilisables provenant des écocentres avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.).	Action 70 2018	Action 70 Le projet ÉcoDon a été mis en place dans les écocentres afin de permettre aux usagers d'avoir accès gratuitement aux matières qui ont un potentiel de réemploi. Plusieurs tests et analyses pour la réutilisation des matières dans les écocentres ont été effectués au cours de l'année 2020.	Action 70 L'ÉcoDon a été fermé en 2020 afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le projet Réemploi+ visant la réutilisation et la vente de matières apportées dans les écocentres est en cours de déploiement.

		<p>Action 71 Continuer la promotion des formations sur le compostage domestique et réévaluer la pertinence d'un programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur domestique.</p>	<p>Action 71 En continu</p>	<p>Action 71 Les formations sur le compostage qui sont offertes dans les 3 MRC du Lac-Saint-Jean, chaque printemps, ont été annulées en raison de la pandémie.</p>	
		<p>Action 72 Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles.</p>	<p>Action 72 En continu</p>	<p>Action 72 Le service-conseil offert aux ICI et aux citoyens dirige quotidiennement les demandes vers les organismes spécialisés régionaux selon leurs besoins. Les valoristes dans les écocentres en font de même.</p>	
		<p>Action 73 Analyser la possibilité d'instaurer des pratiques municipales de réduction à la source (conseil en ligne, directive pour l'utilisation du papier blanc, etc.).</p>	<p>Action 73 2018</p>	<p>Action 73 92 subventions octroyées pour des couches lavables. 27 municipalités offrent le programme. L'intégration des produits d'hygiène au programme de subvention actuel est en cours d'analyse.</p>	<p>Action 73 Plusieurs municipalités ont pris des mesures de réduction à la source (sucre en vrac et linguine à l'hôtel de ville, service de location de vaisselle réutilisable pour les citoyens, etc.). Les municipalités ne sont pas dans l'obligation de dévoiler les nouvelles pratiques adoptées à la RMR.</p>
		<p>Action 74 Prévoir des ISÉ pour sensibiliser les citoyens et les ICI sur le réemploi et la réduction à la source.</p>	<p>Action 74 2018</p>	<p>Action 74</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagnes publicitaires (Campagne MO, SQRD, écocentres). • 92 subventions pour des couches lavables. • 9 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles primaires (5 013 élèves rencontrés). 	

				<ul style="list-style-type: none"> • 2 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles secondaires (287 élèves rencontrés). 	
		<p>Action 75 Étudier la possibilité de favoriser l'implantation d'une économie circulaire basée sur la synergie des sous-produits.</p>	<p>Action 75 2019</p>	<p>Action 75 Non débutée.</p>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 10	Suivre et diffuser à la population l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur une base annuelle.	Action 76 Présenter annuellement au conseil des maires l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la Politique gouvernementale et des coûts.	Action 76 Annuel	Action 76 <ul style="list-style-type: none"> Présence mensuelle aux tables des directeurs généraux des 36 municipalités pour faire le suivi des actions de la RMR liées au PGMR. 	
		Action 77 Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Régie.	Action 77 Annuel	Action 77 150 bilans annuels sont distribués chez nos divers partenaires (papier et numérique) : <ul style="list-style-type: none"> Administration des 36 municipalités et la communauté de Mashteuiatsh. RECYC-QUÉBEC, MELCC, UMQ, UPA, députés régionaux. Partenaires d'affaires. Organismes environnementaux. Etc. 	
		Action 78 Faire connaître aux secteurs des ICI les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional.	Action 78 2018	Action 78 Non débutée.	

		Action 79 Doter la Régie d'un tableau de bord pour permettre le suivi des actions posées et en assurer le support.	Action 79 2020	Action 79 Non débutée.	
--	--	--	--------------------------	----------------------------------	--

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 11	Suivre et connaître l'ensemble des statistiques reliées au gisement présent sur le territoire des trois MRC du Lac-Saint-Jean.	Action 80 Acquérir des connaissances concernant les matières visées par le PGMR dont notamment les résidus spécifiques de transformation industrielle et les résidus de la deuxième transformation du bois.	Action 80 2019	Action 80 Non débutée.	